

# Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité

GRAND-MÉTIS

Scrutin du

2019 03 17

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par

CHANTAL TREMBLAY

, président d'élection :



aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2019 03 17  
année mois jour \*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le

2019 02 01  
année mois jour \*\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019 02 01  
année mois jour \*\*

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2019 03 05  
année mois jour \*\*\*



ET

aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2019 03 17  
année mois jour \*

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le

2019 02 01  
année mois jour \*\*

et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2019 02 01  
année mois jour \*\*

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2019 02 01  
année mois jour \*\*

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2019 03 05  
année mois jour \*\*\*

**PRENEZ NOTE** que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard** le

2019 03 05  
année mois jour

\*\*\* sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.



**Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

**Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.**

CHANTAL TREMBLAY

Prénom et nom

418 775-6485

Ind. rég. Numéro de téléphone

70, CHEMIN KEMPT, GRAND-MÉTIS (QC)

Adresse

G0J 1Z0

Code postal

Signature

Donné à

GRAND-MÉTIS

Municipalité

,

le

2019 02 21  
année mois jour

  
Président d'élection

\* Le jour du scrutin.

\*\* Le 1<sup>er</sup> septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

SM-9 (09-06)  Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 341

\*\*\* Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

# Certificat d'affichage ou de publication d'un avis public

Municipalité

GRAND-MÉTIS

Scrutin du

2019 03 17  
année mois jour

Je, CHANTAL TREMBLAY,  
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier, certifie, sous mon serment d'office, que

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES (SM-9) a été publié à la date et de la façon suivante :

Nom de l'avis

❖ **Pour les municipalités régies par la « Loi sur les cités et villes » (art. 345) :**

affichage au bureau de la municipalité le   
année mois jour

et

insertion dans le journal  le   
Norm du journal année mois jour

❖ **Pour les municipalités régies par le « Code municipal » (art. 437) :**

affichage le     
année mois jour aux deux endroits prévus :

1. AU BUREAU MUNICIPAL

Endroit

2. SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

Endroit

**Signature**

Donné à

GRAND-MÉTIS

Municipalité

le

2019 02 21  
année mois jour



Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier